



Bulletin de liaison du Comité des Travaux Sous Tension n°28
Décembre 2023

Sommaire

1.	Conditions d'Exécution du Travail	2
1.1	Conditions d'Exécution du Travail BT	3
1.2	Conditions d'Exécution du Travail HTA	3
1.3	Conditions d'Exécution du Travail HTB	3
2.	Fiches Techniques	3
2.1	Fiches Techniques HTA	3
2.2	Fiches Techniques HTB	5
3.	Spécifications Techniques TST	6

1. Conditions d'Exécution du Travail

Un travail d'harmonisation sur l'ensemble des prescriptions générales relatives aux outils TST définies en Partie 2 de chaque recueil de CET (BT, HTA et HTB) a été mené. Les principales évolutions apportées à cette partie sont les suivantes :

- Création du paragraphe « Préambule » pour mettre l'accent sur la prise en compte des notices d'instructions dans l'utilisation des outils en complément des Fiches Techniques.
 - Création du paragraphe « Mise à disposition des outils » pour clarifier les prescriptions à respecter pour les outils TST mis à disposition des opérateurs. Ils doivent répondre aux Fiches Techniques et ne doivent pas être confondus avec des outils non TST.
 - Modification du paragraphe « Utilisation des outils » pour préciser les prescriptions concernant la manipulation d'un outil TST par un opérateur non habilité T. Situé hors de la zone de travail sous tension, il peut manipuler des outils TST sous certaines conditions.
 - Modification du paragraphe « Entretien courant » pour préciser que les éventuelles prescriptions de nettoyage définies dans les notices d'instructions des fabricants sont prioritaires par rapport à l'utilisation des produits de nettoyage définis en Fiche Technique.
 - Modification du paragraphe « Contrôle périodique TST » :
 - o le paragraphe « Préambule » est créé pour indiquer notamment que le contrôle périodique TST à réaliser est précisé pour chaque outil TST sous la forme d'une liste intégrée dans le recueil de Fiches Techniques ainsi que les conditions préalables à respecter par les outils pour qu'ils puissent être contrôlés,
 - o le paragraphe « Périodicité des contrôles » est modifié pour harmoniser la formulation sous la forme d'un contrôle annuel à réaliser depuis moins de 12 mois au moment de son utilisation.
 - o le paragraphe « Nature des contrôles périodiques et compétences associées » est modifié pour clarifier les compétences attendues pour la réalisation du contrôle périodique TST en fonction du(es) type(s) de contrôle périodique TST à réaliser :
 - un centre agréé par le Comité des TST lorsqu'il est nécessaire de contrôler l'outil avec des moyens d'essais spécifiques,
 - une personne qualifiée lorsque l'outil est soumis à un contrôle dans le cadre d'un arrêté lié à la réglementation générale,
 - un laboratoire de métrologie lorsqu'il s'agit d'un appareil de mesure,
 - une personne informée et désignée par son employeur lorsque l'outil n'est pas concerné par les trois contrôles cités ci-avant. Les contrôles réalisables par cette personne sont exclusivement un examen visuel et fonctionnel.
- Un document d'aide est mis à disposition sur le site du Comité des TST (lien : <https://www.comite-tst.com/documents>) afin de guider la personne informée et désignée par l'employeur pour réaliser l'examen visuel et fonctionnel des pièces métalliques.
- o le paragraphe « Sanction des contrôles périodiques TST » est complété pour préciser que les outils réparés conformément au paragraphe « Réparation » peuvent être réintégrés aux outils conformes à l'utilisation.
 - Modification du paragraphe « Réparation » pour préciser les attendus sur les prescriptions à respecter permettant la remise en service de l'outil.
 - Modification du paragraphe « Modification » pour définir les prescriptions à respecter dans le cas de l'intégration d'un dispositif de marquage supplémentaire.

Ces évolutions ont nécessité de mettre à jour la CET Partie 2 – « Outils TST » pour l'ensemble des domaines de tension qui a été approuvée par le Comité des Travaux Sous Tension le 17 novembre 2022 :

1.1 Conditions d'Exécution du Travail BT

Les travaux menés sont intégrés dans la CET BT Partie 2 – Paragraphe 2.2 « Outils TST » du nouveau recueil de **CET BT Edition du 1^{er} janvier 2023** mis à disposition sur le site du Comité des TST à la même date et **applicable au plus tard au 1^{er} janvier 2024**.

1.2 Conditions d'Exécution du Travail HTA

La CET HTA Partie 2 – Paragraphe 3 « Outils TST » a été mise à jour. Cette mise à jour **applicable à compter du 1^{er} janvier 2024** a été intégrée au recueil de CET HTA.

Le document « Etat des modifications des CET HTA » intégré au recueil liste l'ensemble des modifications effectuées.

1.3 Conditions d'Exécution du Travail HTB

La CET HTB Partie 2 – Paragraphe 4 « Outils TST » a été mise à jour. Cette mise à jour **applicable à compter du 1^{er} janvier 2024** a été intégrée aux recueils :

- Conditions d'Exécution du Travail – **Domaines « Lignes aériennes » et « Postes » - Edition 1^{er} janvier 2024 -**
- Conditions d'Exécution du Travail – **Domaine « Hélicopté » - Edition 1^{er} janvier 2024**

Le document « Etat des modifications des CET HTB » intégré à chaque recueil liste l'ensemble des modifications effectuées.

2. Fiches Techniques

2.1 Fiches Techniques HTA

Edition 1^{er} octobre 2023 applicable à la même date – Les travaux réalisés depuis la mise à jour de l'édition du 1^{er} janvier 2022 ont conduit à finaliser la reprise complète du recueil de FT HTA qui avait été initié en 2020.

De façon générale, les modifications suivantes ont été apportées à l'ensemble des Fiches Techniques HTA :

- intégration de la nouvelle identité visuelle du Comité des Travaux Sous Tension,
- prise en compte de la nouvelle procédure concernant les règles d'établissement des Fiches Techniques, à savoir :
 - o la suppression du paragraphe « Méthode de travail »,
 - o l'ajout du paragraphe « Conditions de mise en œuvre »,
 - o la suppression du paragraphe « Marquage ».
- homogénéisation de la mise en forme et de la terminologie employée entre les Fiches Techniques,

- prise en compte des évolutions des contrôles périodiques des outils TST définis dans la mise à jour de la CET HTA Partie 2 « Outils TST » de Novembre 2022 avec la création/mise à jour/suppression du paragraphe « Contrôle périodique » selon le cas,
- mise à jour des illustrations et des photos.

Au regard des dispositions définies dans l'édition du 1^{er} janvier 2022, les Fiches Techniques listées ci-dessous, initialement applicables jusqu'au 31 décembre 2023, sont supprimées par anticipation de 3 mois :

- **FT HTA 293 « nappe souple isolante 3,5 mm »,**
- **FT HTA 345 « Protecteur de masse pour chaîne d'ancrage »,**
- **FT HTA 350 « Protecteur de corne d'éclateur »,**
- **FT HTA 701 « Contrôleur-repéreur de phases ».**

Les principales évolutions apportées dans cette nouvelle édition sont les suivantes :

2.1.1 Liste des outils en Fiches Techniques HTA soumis au contrôle périodique TST

La liste des outils en Fiches Techniques HTA soumis au contrôle périodique TST est mise à jour afin de préciser le(s) type(s) de contrôle à réaliser pour chaque outil suite à l'évolution des contrôles périodiques des outils TST définis dans la CET HTA Partie 2 « Outils TST » approuvée le 17 novembre 2022.

2.1.2 Mise à jour de FT HTA

Les FT HTA suivantes ont été mises à jour :

FT HTA 110 – FT HTA 126A – FT HTA 127 – FT HTA 140 – FT HTA 145 – FT HTA 172 – FT HTA 172A – FT HTA 173 – FT HTA 185 – FT HTA 186 – FT HTA 195 - FT HTA 196 – FT HTA 196A – FT HTA 197 – FT HTA 198 – FT HTA 200 – FT HTA 200A – FT HTA 203 – FT HTA 206 – FT HTA 210 – FT HTA 212 – FT HTA 215 – FT HTA 221 – FT HTA 225 – FT HTA 226 – FT HTA 227 – FT HTA 230 – FT HTA 240 – FT HTA 241 – FT HTA 242 – FT HTA 244 – FT HTA 246 – FT HTA 248 – FT HTA 248A – FT HTA 250 – FT HTA 251 – FT HTA 252 – FT HTA 253 – FT HTA 254 – FT HTA 260 – FT HTA 262 – FT HTA 266 – FT HTA 268 – FT HTA 290 – FT HTA 292 – FT HTA 294 – FT HTA 296 – FT HTA 300 – FT HTA 301 – FT HTA 302 – FT HTA 306 – FT HTA 315 – FT HTA 317 – FT HTA 325 – FT HTA 330 – FT HTA 355 – FT HTA 368 – FT HTA 369 – FT HTA 371 – FT HTA 375 – FT HTA 378 – FT HTA 379 – FT HTA 380 – FT HTA 382 – FT HTA 383 – FT HTA 390 – FT HTA 396 – FT HTA 400 – FT HTA 415 – FT HTA 420 – FT HTA 425 – FT HTA 430 – FT HTA 431 – FT HTA 440 – FT HTA 441 – FT HTA 445 – FT HTA 455 – FT HTA 465 – FT HTA 480 – FT HTA 520 – FT HTA 525 – FT HTA 530 – FT HTA 531 – FT HTA 532 – FT HTA 533 – FT HTA 535 – FT HTA 536 – FT HTA 540 – FT HTA 545 – FT HTA 549 – FT HTA 559 – FT HTA 565 – FT HTA 571 – FT HTA 571A – FT HTA 599 – FT HTA 602 – FT HTA 605 – FT HTA 608 – FT HTA 617 – FT HTA 620 – FT HTA 630 – FT HTA 631 – FT HTA 632 – FT HTA 635 – FT HTA 640 – FT HTA 641 – FT HTA 646 – FT HTA 662 – FT HTA 663 – FT HTA 671 – FT HTA 679 – FT HTA 691 – FT HTA 696 – FT HTA 702 – FT HTA 707 – FT HTA 711 – FT HTA 713 – FT HTA 740 – FT HTA 741 – FT HTA 768A – FT HTA 850 – FT HTA 855 – FT HTA 860 – FT HTA 871

Le document « Etat des modifications des Fiches Techniques HTA » intégré au recueil liste l'ensemble des modifications effectuées.

2.1.3 Suppression de FT HTA :

Les FT HTA suivantes ont été supprimées du fait qu'elles couvrent des types d'outils d'anciennes générations qui ne sont plus utilisés :

- FT HTA 187 : Treuil pour manutention de matériel en nacelle
- FT HTA 209 : Eléments de perche Rallongeable
- FT HTA 356 : Protecteur de conducteur pour chantier de tiers HTB
- FT HTA 372 : Dispositif de manœuvre en charge à chambre de coupure
- FT HTA 408 : Selle à anneaux pour Pylônes
- FT HTA 410 : Selle à levier avec chaîne d'attache
- FT HTA 470 : Tête blocable
- FT HTA 548 : Palan à câble
- FT HTA 710 : Appareil de mesure de tension mécanique
- FT HTA 880 : Matériel de nettoyage

La FT HTA 450 (Rallonge pour selle à manchon) est également supprimée mais ce type d'outil est intégré à la FT HTA 445 étant donné qu'il s'agit du même type. Ce type d'outil reste donc utilisable.

2.2 Fiches Techniques HTB

Edition 1^{er} janvier 2024 applicable à la même date – Les travaux réalisés depuis la mise à jour de l'édition du 1^{er} octobre 2022 ont conduit aux évolutions suivantes :

2.2.1 Liste des outils en Fiches Techniques HTB soumis au contrôle périodique TST

La liste des outils en Fiches Techniques HTB soumis au contrôle périodique TST est mise à jour afin de préciser le(s) type(s) de contrôle à réaliser pour chaque outil suite à l'évolution des contrôles périodiques des outils TST définis dans la CET HTB Partie 2 « Outils TST » approuvée le 17 novembre 2022.

2.2.2 Création de FT HTB

La Fiche Technique FT HTB 3 (Perche porte-douille à angle variable) est créée. Il s'agit d'une réintégration de la FT supprimée en juin 2020 suite aux nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs.

2.2.3 Mise à jour de FT HTB

Les FT HTB suivantes ont été mises à jour :

FT HTB 8 – FT HTB 46 – FT HTB 47 – FT HTB 62 – FT HTB 77B – FT HTBE – FT HTB 82B – FT HTB 85 – FT HTB 86 – FT HTB 113 – FT HTB 121 – FT HTB 166 – FT HTB 220 – FT HTB 221 – FT HTB 223 – FT HTB 255 – FT HTB 256 – FT HTB 261

De façon générale, ces Fiches Techniques ont été modifiées pour prendre en compte les évolutions des contrôles périodiques des outils TST définis dans la CET HTB Partie 2 « Outils TST » de Novembre 2022 avec la création/mise à jour/suppression du paragraphe « Contrôle périodique » selon le cas.

Le document « Etat des modifications des Fiches Techniques HTB » intégré au recueil liste l'ensemble des modifications effectuées.

3. Spécifications Techniques TST

La liste des Spécifications Techniques TST (ST TST) applicables aux outils en FT BT a été mise à jour et est disponible sur le site du Comité des TST (lien : <https://www.comite-tst.com/documents>).

Les Spécifications Techniques dont la date limite d'application est atteinte ont été supprimées de la liste :

ST BT 3, ST BT 310, ST BT 320B, ST BT 326, ST BT 330, ST BT 334, ST BT 410, ST BT 410A, ST BT 415A, ST BT 425, ST BT 430, ST BT 435, ST BT 436, ST BT 437 ind. A, ST BT 455, ST BT 465 ind. A, ST BT 505, ST BT 510, ST BT 515, ST BT 525, ST BT 536 de mars 1981, ST BT 537 ind. B, ST BT 539, ST BT 545, ST BT 620, ST BT 705B, ST BT 710, ST BT 720, ST BT 803, ST BT 807, ST BT 811 de juin 1988, ST BT 815, ST BT 822 ind. B, ST BT 824 ind. C, ST BT 840 ind. C, ST BT 871, ST HTA 545, ST MT 305

FIN